

LETTRE OUVERTE

L'Association Française des Diabétiques n'a pas besoin de donneurs de leçons

L'UFC Que Choisir, la Mutualité Française et Prescrire se sont engagés dans un virulent combat pour préserver la vertu des associations de patients vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Ensemble, ils ont cosigné, dans le Monde du 28 mai 2009, une tribune « *Associations de patients et firmes pharmaceutiques : halte aux liaisons dangereuses* ». Ils se sont retrouvés, à la même tribune, sur le même sujet, lors d'une conférence le 1^{er} octobre dernier dans les locaux de Prescrire.

Cependant, Prescrire, dans son numéro d'octobre 2009, dépasse les limites du débat, en utilisant des sous-entendus tendancieux, des amalgames et la calomnie pure et simple.

Prescrire affirme que certaines associations de patients, en citant par ailleurs nommément l'Association Française des Diabétiques, préfèrent faire financer leur programme d'éducation thérapeutique par les firmes pharmaceutiques, plutôt que par des financements publics.

Passons sur la trop subtile différence pour ces pourfendeurs, entre éducation thérapeutique d'une part, qui ne peut être assurée que par des professionnels de santé et accompagnement par les pairs d'autre part, qui est un rôle que l'AFD revendique. En effet, à côté de la prescription, il existe un vaste champ dans la vie d'une personne atteinte d'une pathologie de longue durée telle que le diabète. Il survient des doutes, des interrogations, des besoins impérieux d'échanges et de rencontres, auxquels d'autres personnes atteintes de la même maladie peuvent apporter écoute, échanges, réponses, en toute simplicité, à leur place, à côté du rôle irremplaçable des professionnels de santé. Ces personnes-là ont accompli une démarche de formation, de réflexion, de prise de distance avec leur propre maladie pour mieux s'engager dans la solidarité avec leurs pairs. Telle est la démarche réfléchie, patiente, responsable de l'AFD.

Mais surtout, ce que Prescrire ne dit pas, c'est que ce programme « Dynamisation qualité de vie », initié par l'AFD, est entièrement financé par la CNAMTS et par la générosité publique.

Mais quand on veut calomnier pourquoi s'embarrasser de détails, pourquoi s'encombrer de la vérité.

Il faut donc rappeler à ces conseillers vertueux que l'AFD préserve avec détermination son indépendance par rapport aux influences de tous ordres, qu'ils soient publics, privés, voire en provenance de l'économie sociale.

Que l'industrie pharmaceutique cherche en permanence à élargir sa sphère d'influence et à trouver des relais de prescriptions pour vendre ses produits est une évidence. Les liens parfois incestueux qu'elle a tissés avec des professionnels de santé sont bien connus. Que sa stratégie soit aujourd'hui de tenter d'établir un contact direct avec les patients n'est ignoré que de ceux qui n'ont pas voulu le voir.

L'AFD fut l'une des premières à s'élever contre la tentative des firmes pharmaceutiques de s'engager dans une quelconque forme d'éducation thérapeutique. Pour preuve, l'intervention du Secrétaire Général de l'AFD au 13 heures de France 2, en novembre 2007, en direct qui dénonçait le projet de loi sur la possibilité d'accès direct de l'industrie pharmaceutique auprès des patients

Les associations de patients sont lucides sur les intérêts et les motivations de tous les acteurs du domaine de la santé : pouvoirs publics, professionnels de santé, industriels, assureurs.

Pour l'Association Française des Diabétiques, l'industrie pharmaceutique ne doit pas être impliquée dans le diagnostic, la prescription ou le traitement.

Les financements de l'AFD sont publics et transparents (accessible sur le site : www.afd.asso.fr) Ils proviennent en majorité de ses membres et de la générosité publique. Les financements en provenance de partenariats privés n'en représentent qu'un tiers, toujours dans le cadre de conventions publiées, transparentes et qui croisent les partenaires, en n'étant jamais lié à l'un plutôt qu'un autre. Cette détermination à préserver notre indépendance a parfois entraîné des relations tendues avec telle ou telle firme. Nous avons toujours assumé sereinement les conflits.

Nous soutenons la proposition du rapport « *Pour une politique nationale d'éducation thérapeutique du patient* », qui préconise la création d'un fond national abondé par l'industrie pharmaceutique, les assureurs, les mutuelles et l'Etat.

L'AFD est profondément consciente de ses missions d'information, de solidarité et de défense des personnes atteintes de diabète et des immenses besoins qu'elles exigent. Nous sommes désolés, mais les recettes de notre journal n'y suffisent pas. Pourquoi n'y aurait-il qu'un modèle économique pour les associations ?

Les responsabilités des associations de patients sont aujourd'hui reconnues et renforcées par le législateur qui leur a donné un rôle de représentants des usagers de la santé dans la démocratie sanitaire.

Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler aux procureurs intransigeants qui nous intentent ce mauvais procès, que l'un des plus graves enjeux auquel sont confrontés tous les acteurs de la santé en France est le démantèlement de notre système de santé basé sur la solidarité. Un lent, constant et systématique travail de sape, de grignotage, est à l'œuvre avec la complicité active et intéressée des assureurs privés quel que soit leur statut.

Les associations de patients, dont l'AFD, sont des opposants déclarés à un système inégalitaire, basé sur l'assurance personnalisée et conduisant à une médecine à plusieurs vitesses. Tenter de discréditer la légitimé des représentants des usagers de la santé dans le contexte actuel, n'est ni neutre, ni transparent.

Gérard Raymond Président de l'AFD Patrick Vexiau Secrétaire général de l'AFD

AV.

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25

